

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUIN 2017

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **6 mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage
Contact : R. et M-P WOLFER – 03.89.57.26.40.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès du presbytère de HIRSINGUE (Tél. : 03.89.40.51.62).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

☐ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au
06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations et des Professions de Foi
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Evangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

☐ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.06 au 30.06.2017) :

- Dimanche 04.06.2017 : 10 H 30 *Messe à la Chapelle St Léger (en cas de pluie, à l'église Saint Maurice)*
Intention : PFLIEGER Michel et famille
MUNCK Auguste et Odile
- vendredi 09.06.2017 : 18 H 00 *Messe*
- vendredi 23.06.2017 : 18 H 00 *Messe*

☐ Durant le mois de juin 2017 sont invités à servir à l'Autel :

Le 04.06 à 10 H 30	Tous les servants d'autel disponibles <i>(Repas partagé tous ensemble après la messe - Chapelle St Léger)</i>
------------------------------	--

2. La Pentecôte en fête à la Chapelle St Léger (rappel)

Si la météo le permet cette année, la messe de la Pentecôte aura lieu en plein air à la Chapelle St Léger **le dimanche 04 juin 2017 à 10 h 30.**

Vous pourrez prolonger ce temps de prière en partageant le repas : grillades, salades et dessert pour la somme de 10 €.

Le Conseil de Fabrique espère vous accueillir nombreux pour profiter de l'environnement si bucolique et reposant de la chapelle St Léger et faire revivre la tradition qui la lie aux fêtes de la Pentecôte.

Aucune réservation n'est nécessaire pour le repas de midi.

3. Soirée spéciale sanglier à la broche

La section de pêche de Peugeot organise le **samedi 10 juin 2017 à partir de 18 h 30** une soirée spéciale au bord des étangs à HIRTZBACH.

Au menu : Sanglier à la broche et sa suite
Dessert

au tarif de 15 € par personne.

Pour ceux qui le souhaitent, pêche nocturne en NO KILL pour 6 €.

Pour tous renseignements et inscriptions **avant le 01.06.2017**, veuillez contacter M. Willy MILLER au 06.37.51.35.75 ou par courriel à l'adresse suivante : willy.miller@orange.fr

4. Sortie de printemps

Il reste quelques places pour l'excursion de printemps proposée par la municipalité le samedi 10 juin 2017 à l'Insel Mainau (voir bulletin du mois de mai 2017).

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 02 juin 2017 en mairie (03.89.40.99.21).

5. Marche des écoles

L'Association du Carnaval des Enfants organise le **dimanche 11 juin 2017** la marche des écoles, au départ de l'aire de loisirs de 9 h 30 à 11 h 30 (possibilité de prendre le petit-déjeuner).

Deux tracés sont proposés : un petit parcours de 6 km, éducatif et accessible à tous et un grand parcours de 10 km pour les plus courageux... une belle occasion de redécouvrir, chemin faisant, la nature printanière et ses merveilles qui bordent notre village.

Le grand air, ça ouvre l'appétit, c'est bien connu. Alors rendez-vous, à l'heure du déjeuner, à l'aire de loisirs où grillades, buvette et pâtisseries vous attendront. Et l'après-midi, de nombreux jeux et animations procureront amusement aux petits et détente aux grands.

En cas de mauvais temps, la manifestation se déroulerait au Foyer Saint Maurice.

L'association organisatrice vous attend nombreux à cette manifestation quelque peu sportive mais surtout génératrice de bonne humeur, et bien évidemment destinée à soutenir des projets au profit de l'école.

6. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang

L'Association des Donneurs de Sang bénévoles invite ses membres et toute personne souhaitant faire un geste de solidarité à l'égard d'autrui, à prendre part à la collecte de sang organisée le **vendredi 16 juin 2017, de 16 h 30 à 19 h 30.**

Elle les encourage à se déplacer chez nos voisins Carspachois, sur lesquels nous pouvons compter lors de chacune de nos collectes locales. Merci d'avance !

7. Communiqué du Football Club

Le F.C. HIRTZBACH organise son 29^{ème} marché aux puces, le **dimanche 18 juin 2017** dans la rue Principale (côté impair) qui sera exceptionnellement fermée à la circulation entre le N°9 et le N°73, de 7 heures à 18 heures inclus (nous nous excusons auprès des riverains et les remercions de leur compréhension).

Buvette – sandwiches - restauration sur place.

Repas servis sur place à partir de midi, sur réservation : escalope de dinde panée, frites et salade pour 8 € - sandwiches : 3 € - merguez ou saucisse blanche, frites et salade pour 5 €.

Les inscriptions des exposants sont reçues au 03.89.25.27.94, 03.89.40.90.36 ou au 03.89.40.00.90 (10 € les 5 mètres, 2 € le mètre supplémentaire).

N.B. : les riverains du côté impair de la rue Principale sont invités à déplacer leur(s) véhicule(s) durant le marché aux puces, afin de faciliter l'installation des exposants (prière de stationner les véhicules hors de l'enceinte du marché aux puces). Qu'ils en soient remerciés d'avance.

8. Communiqué de l'Association pour la Restauration de l'Orgue

L'Association pour la Restauration de l'Orgue (ARO) tiendra une nouvelle fois un stand lors du marché aux puces du 18 juin 2017.

L'intégralité de la vente des objets présentés ira au profit de la restauration de l'orgue, dont les travaux touchent à leur fin.

L'orgue ainsi rénové sera inauguré le dimanche 24 septembre 2017, lors de la fête paroissiale Saint Maurice.

9. Elections législatives

Suite à l'élection du président de la République, les électeurs et électrices sont à nouveau appelés aux urnes les dimanches 11 juin (1^{er} tour) et, si nécessaire, 18 juin 2017 (2^{ème} tour), pour procéder à l'élection des députés.

Le bureau de vote sera, comme de coutume, **installé dans la salle de classe du bâtiment « Mairie-Ecole »** (salle de droite en entrant dans le bâtiment). **Le scrutin sera ouvert sans interruption de 8 h 00 à 18 h 00.**

Seront seules admises à voter les personnes dûment inscrites sur la liste électorale et en possession d'une pièce d'identité valable qu'elles devront obligatoirement présenter au bureau de vote.

Un électeur absent le jour du scrutin peut donner procuration à un autre électeur inscrit sur la liste électorale de HIRTZBACH. Pour cela, il faut impérativement se rendre à la Gendarmerie d'Altkirch (la plus proche), ou dans un commissariat de police (ville) ou une autre gendarmerie (campagne) si l'électeur réside hors de Hirtzbach (cas fréquent des étudiants).

Les jeunes ayant atteint leur 18^{ème} anniversaire entre le 24 avril et le 11 juin 2017 recevront leur carte d'électeur juste avant le 1^{er} tour des élections législatives.

10. Avis aux personnes âgées

L'Association ALLIMANN-ZWILLER organise une après-midi récréative, le **jeudi 22 juin 2017 à partir de 14 h**, à l'attention des aînés du village.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de Mme Marie-Rose HARTMANN (Tél. : 03.89.40.03.86).

11. Balayage mécanisé

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **mardi 27 juin 2017.**

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse et entretenons régulièrement les abords des propriétés, les endroits non accessibles à l'engin ainsi que les caniveaux.

12. Marché hebdomadaire

Le marché local vous accueille chaque mardi, de 16 h à 19 h 30, le long du ruisseau (rue Principale, côté impair) :

- producteur local de légumes ;
- spécialités asiatiques ;
- fromage ;
- boucherie Denis Schnebelen ;
- pain artisanal Kauffmann.

13. Avis aux bouilleurs de cru

Les “grandes vacances” s’annonçant à partir du samedi 08 juillet 2017, une période de distillation sera ouverte à partir de ce même jour, jusqu’au jeudi 31 août 2017 inclus.

Les bouilleurs de cru intéressés sont invités à se faire connaître en mairie dès à présent afin d’organiser et de gérer au mieux cette opération (Tél. : 03.89.40.99.21).

14. Visite du Jury National des Villes et Villages Fleuris

Nous apprenons que le Jury National des Villes et Villages Fleuris viendra visiter HIRTZBACH le **jeudi 06 juillet 2017 vers 9 h 15** afin de vérifier si la Commune mérite toujours de figurer parmi les plus fleuries de France et de se voir maintenir le Label « Quatre Fleurs ».

Les élus et l’équipe technique sont d’ores et déjà mobilisés pour essayer de présenter un fleurissement répondant aux critères de plus en plus pointus du Comité National des Villes et Villages Fleuris.

Aussi espèrent-ils pouvoir compter sur l’appui de la population pour redoubler d’efforts en rendant notre village plus propre et accueillant que jamais, ce 06 juillet 2017.

15. Cartes d’identité et passeports

A quelques semaines des premiers départs en vacances, il est recommandé de vérifier la date de validité de la carte d’identité ou du passeport (pour celles et ceux qui voyagent à l’étranger), afin de prévoir à temps leur renouvellement.

C’est l’occasion de rappeler les nouvelles modalités d’obtention de ces titres sécurisés, applicables depuis le mois de mars 2017.

Carte nationale d’identité

Il est vivement recommandé, pour celles et ceux bénéficiant d’une connexion à internet, de faire la pré-demande en ligne afin de gagner un temps précieux pour l’instruction du dossier.

- Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>, puis saisir l’état civil et l’adresse du demandeur ;
- prendre note du numéro de pré-demande qui est attribué au demandeur ;
- choisir l’une des mairies équipées de bornes biométriques, celles d’ALTKIRCH étant la plus proche (outre FERRETTE et DANNEMARIE) ;
- rassembler les pièces justificatives (voir ci-dessous) ;

- prendre rendez-vous au 03.89.08.32.11 (Mairie d'ALTKIRCH, service ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30) ;
- se présenter au guichet de la mairie avec le numéro de la pré-demande, pour y déposer le dossier et procéder à la prise des empreintes digitales ;
- enfin retirer la carte d'identité auprès de ladite mairie.

N.B. : ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent retirer un formulaire papier auprès de n'importe quelle mairie.

Pièces justificatives à joindre au dossier à déposer :

- copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, à demander au lieu de naissance. Dans certains cas, la copie de l'acte de mariage sera également demandée (ex. : ajout du nom d'épouse suite à mariage) ;
- copie de l'ancienne carte d'identité (si elle existe). Et pour un mineur, joindre en plus la copie de la carte d'identité d'un des parents ;
- un justificatif de domicile : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, datant de moins d'un an ou avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers ;
- en cas d'hébergement par un tiers, joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois ;
- une seule photographie récente (moins de 6 mois) au format 35 x 45 mm, à faire de préférence chez un photographe (plus sûr) ;
- le mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale. La prise d'empreinte d'un mineur est obligatoire à partir de 12 ans ;
- pour le cas d'un renouvellement d'une carte d'identité de plus de 10 ans, l'usager doit être en mesure de justifier d'un déplacement dans un pays étranger acceptant la carte d'identité comme document de voyage, en produisant : un titre de transport (billet d'avion), ou une réservation (agence de voyage,...) ou une attestation de l'employeur pour les personnes travaillant à l'étranger, ou plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes ;
- la carte d'identité est gratuite, mais il en coûtera 25 € (en timbre fiscal) en cas de perte ou de vol de la carte.

Passeport

Le passeport biométrique s'obtient également auprès d'une mairie équipée de bornes biométriques (ALTKIRCH entre autre).

Les formulaires papier sont à retirer auprès de n'importe quelle mairie.

Les pièces justificatives à joindre au dossier sont les mêmes que pour la carte d'identité (voir ci-dessus). Il convient, par contre, de joindre en plus un timbre fiscal à 86 € (adulte), à 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou à 17 € (mineur de moins de 15 ans).

Délais

Que ce soit pour l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport, il convient d'accomplir les démarches au moins 4 à 6 semaines avant le départ.

La Mairie de HIRTZBACH (Tél. : 03.89.40.99.21) reste à votre disposition pour répondre à vos attentes, si nécessaire.

16. Manger local et de saison, devenez consom'acteurs !

Pourquoi ?

- Consommer des produits ultra-frais, locaux et de saison ;
- soutenir directement l'activité des paysans et artisans locaux ;
- sauvegarder la biodiversité agricole et la spécificité des terroirs ;
- encourager une économie locale et créer des emplois ;
- réduire notre impact environnemental (moins d'emballages, de transport, etc...) ;
- privilégier une alimentation diversifiée et de qualité ;
- partager des moments conviviaux.

Comment ?

Rejoignez les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) !

A ALTKIRCH, ce sont plusieurs dizaines de familles qui soutiennent 8 producteurs et 4 artisans locaux.

Les AMAP proposent une grande gamme de produits sains, locaux et de saison sous forme d'abonnement solidaire : légumes, fruits, produits laitiers, œufs, farine, poulet, viande de bœuf, de veau et de porc, agneau, bière, pain, brioche, vin d'Alsace et confitures.

Les AMAP, comment ça marche ?

- Le consommateur s'engage auprès d'un paysan ou d'un artisan **et paie son abonnement par avance** (généralement l'abonnement dure une saison de production). Il **soutient la trésorerie** du producteur et lui permet de **planifier et quantifier** sa production. Il est néanmoins tout à fait possible d'adhérer à une AMAP en cours de saison !
- **Un contrat est établi** qui définit les types de produits distribués, la périodicité des distributions, la durée de l'abonnement et son coût. Vous devrez souscrire à autant de contrats que d'AMAP auxquelles vous souhaitez vous abonner.

- Le producteur distribue **ses produits frais** sur le lieu de distribution choisi. Les abonnés reçoivent leur panier.

Comment s'inscrire ?

Pour définir les modalités de votre adhésion, vous pouvez directement prendre contact avec les producteurs en vous rendant sur le lieu de distribution tous les jeudis de 18 h à 19 h sur le parking de l'III (à côté de la pizzeria Brunisso).

Pour plus d'informations : www.rhenamap.org

Tél. : 03.89.49.58.57

Courriel : contact@rhenamap.org

17. Pour bien vieillir – Communiqué de Santé Publique France

Le vieillissement de la population est un enjeu sociétal majeur avec comme défi de prolonger l'autonomie et de soutenir santé et qualité de vie le plus longtemps possible. C'est dans cet esprit que Santé Publique France s'attache à renforcer les connaissances sur le bien vieillir des personnes âgées et de leur entourage ainsi que celles des professionnels de santé et médico-sociaux par des supports de communication, publications, enquêtes et partenariats stratégiques.

Rendez-vous sur le site internet : www.pourbienvieillir.fr qui vous aide à profiter pleinement de votre âge et de votre retraite.

Vous trouverez sur ce site des idées et des conseils de médecins et d'experts, des vidéos, des guides pratiques, des contacts pour trouver des ateliers de prévention près de chez vous.

18. Projets de ravalement de façades - RAPPEL

Conformément à l'article L.422-2 du Code de l'Urbanisme, tout projet de ravalement de façades doit faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en mairie, au minimum deux mois avant les travaux, accompagnée s'il y a lieu de plans de l'existant et des modifications envisagées, ainsi que des photographies de l'ensemble.

Pour guider utilement les pétitionnaires dans leurs choix et veiller à l'harmonie et à l'intégration des coloris dans l'environnement urbain, la mairie leur proposera de prendre rendez-vous avec le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement).

- Si le projet se situe dans le périmètre de la zone protégée (rue Principale, rue de la Montagne, co-visibilité avec le Château ou le Parc, classés Monuments Historiques), le CAUE assurera la coordination avec l'Architecte des Bâtiments de France pour valider les choix des coloris.

- ❑ Si le projet se trouve hors périmètre protégé, le CAUE fera des propositions aux pétitionnaires, à charge pour le Maire de ne pas valider les choix des coloris si les conseils de l'Architecte du CAUE ne sont pas suivis.

Les pétitionnaires doivent contacter le CAUE et prendre rendez-vous au 03.89.23.33.01. Un architecte conseil du CAUE viendra directement sur place (à domicile).

Ils se rendront ensuite à la mairie où un formulaire leur sera remis afin de leur faciliter le contact avec l'architecte du CAUE.

Cette démarche permettra aux porteurs de projets de ravalement de façades de se conformer aux exigences du classement « Quatre Fleurs » et de respecter la qualité architecturale de notre village.

« *La façade appartient à celui qui la regarde* ». Victor HUGO.

19. Petites annonces

- ❑ Particulier vend parcelle de 5 ares constructible et viabilisée, au calme, sur les hauteurs de HIRTZBACH.
Contact : 06.78.96.33.94 (ou laisser un message).
- ❑ Particulier vend parcelle boisée, Section 4, N°50 au lieu-dit « Stockacker » à HIRTZBACH (contenance : 726 m²).
Contact : 06.81.08.85.77.

20. Etat civil

- ❑ Naissances :

Le 24 avril 2017 à ALTKIRCH est né Mayron qui fait la joie de ses parents, Loïc RIETH et Anaïs née BONTÉ et de ses 3 frères et sœurs, demeurant ensemble 4 rue du Cimetière.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

- ❑ Mariage :

Le 20 mai 2017 se sont unis civilement en la mairie de HIRTZBACH Chris WILHELM-DILLIER et Aurore FEDERSPIEL qui ont élu domicile à COURTAVON.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur !

21. Les grands anniversaires du mois de juin 2017

65 ans :	Mme	RENCK	Marlène
66 ans :	M.	CADET	Fred
68 ans :	M.	NUSSBAUMER	René
70 ans :	M.	GUR	Adrien
	M.	HINCKEL	Sylvain

73 ans : Mme HARTMANN Marie-Rose née WOLF
M. NAVET Gérard
Mme VERSINI Edith née RISSER

74 ans : M. BRAND Pierre

76 ans : M. DIEBOLT Erwin
Mme GOLFIER Jeanne née DEMOUCHE

80 ans : Mme RUFFENACH Jacqueline née FUTTERER

82 ans : M. MULLER François

84 ans : M. GSCHWIND Joseph

85 ans : M. JERMANN Jean
Mme BLONDEL Yvette née SPICHER

89 ans : M. FELLMANN Raymond

94 ans : Mme SCHREIBER Yvonne née BINGLER

Les époux Joseph et Yveline SCHURCK ont fêté leurs Noces d'Or le 13 mai 2017. Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	